



4 novembre 2025
Pantin

Bien traiter pour bien vieillir

Observer la bientraitance à
travers différents prismes pour
favoriser le bien vieillir



Bien traiter pour bien vieillir

Observer la bientraitance à travers différents prismes pour favoriser le bien vieillir

Enjeu majeur de notre société, le vieillissement de la population est un fait. En France, entre 2020 et 2030, le nombre des 75-84 ans passera de 4,1 millions à 6,1 millions. Loin de répondre à elle seule aux défis posés par cette transition démographique, la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, a pour dessein d'amorcer ce virage.

Face à ces évolutions et à la diversité des besoins des personnes âgées, cette rencontre territoriale a pour ambition de réfléchir collectivement à la notion de bientraitance et aux différents champs dans lesquels elle se décline afin de favoriser l'autonomie et une bonne qualité de vie de nos aînés.

**CNFPT Ile-de-France – Délégation première couronne,
145 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN**

Programme

8h45 accueil café

9h15 début des interventions

MATIN :

- Introduction et point de vue de l'éthicienne par Sophie MOULIAS
 - Définition et émergence des concepts de bientraitance et maltraitance
 - Histoire et évolution de ces concepts
 - Bien traiter c'est quoi ? Et comment fait-on ?
- Le point de vue du philosophe par Didier MARTZ
 - Le bien vieillir : entre raison et injonction
- Le point de vue sociétal par Jean-François SERRES
 - En quoi le lien social est-il bientraitant et permet-il de bien vieillir ?
 - Peut-on vivre vieux, seul et être heureux ?
- Le point de vue du Défenseur des droits par Perrine FROMENTIN
 - Le défenseur des droits et les personnes âgées
 - Les types de réclamations et leur analyse

Pause

- Table ronde avec les intervenants

12h50 – 14h pause déjeuner

14h – 17h reprise des interventions

APRES-MIDI :

- Présentation de 4 initiatives locales
 - Les nouvelles formes de management avec le collectif l'Humain d'Abord
 - L'architecture bientraitante avec l'Atelier AA

Pause

- L'habitat inclusif avec l'association HAPI
- L'animation en institution avec l'EHPAD Le grand pré

16h35-17h Clôture de la journée

- Pour les agents territoriaux, les inscriptions se font [en ligne](#) code IEL EVV03. Une attestation sera délivrée à l'issue de cette journée de formation.

Votre collectivité employeur doit avoir au préalable créé un compte sur le module d'inscription en ligne du CNFPT.

Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge.

- Pour les agents non territoriaux, merci d'adresser un mail à claire.vincent@cnfpt.fr pour vous inscrire. Les frais de participation à la journée sont de 150 euros par personne.

Le repas de midi de tous les participants inscrits à la journée, territoriaux ou non, est pris en charge et sera pris sur place, à la délégation CNFPT de Pantin.

Contact administratif : Claire VINCENT claire.vincent@cnfpt.fr

CNFPT - ÎLE-DE-FRANCE DÉLÉGATION DE PREMIÈRE-COURONNE PANTIN



145, avenue Jean Lolive 93695 PANTIN Cedex
Tél. : 01 41 83 30 00 - Fax : 01 41 83 30 10
Site Internet : www.cnfpt.fr
Coordonnées GPS : 48.893406, 2.413318





EN MÉTRO

Métro ligne 5, station *Eglise de Pantin* (prendre la sortie n°1 rue Jean Lolive côté impair).

+ <http://www.ratp.fr>



EN BUS

Depuis la gare de Pantin, ligne 249, arrêt *Louis Nadot*, franchir la passerelle puis longer le canal à gauche. Autobus lignes 330 et 170, arrêt *Métro Hoche*.

+ <http://www.ratp.fr>



EN RER

RER E, station *Pantin*.

+ <http://www.ratp.fr>



EN TRAMWAY

Ligne T3b *Porte de Vincennes - Porte de la Chapelle*, station *Porte de Pantin* puis métro ligne 5 ou bien arrêt *Ella Fitzgerald Grands Moulins* de Pantin. Rejoindre ensuite la gare RER/SNCF (à 10 minutes à pied de la gare).

+ <http://www.ratp.fr>



EN VÉLO

Depuis la gare de Pantin suivre le chemin de halage le long du canal.

+ <http://www.velib.paris/Plan-stations/Les-plans-des-stations>



EN VOITURE

Il n'y a pas de parking dans l'établissement. Nous attirons votre attention sur les difficultés de stationnement et nous vous invitons à privilégier l'usage des transports en commun. Stationnement payant en voirie et limité à 2h00 maximum.

MOBISTAGE vous propose des solutions de covoiturage et les itinéraires en transport en commun pour vous rendre en formation. Pour y accéder, il faut s'être inscrit à une formation du CNFPT (stagiaire et intervenant) et avoir renseigné son email.

+ Pour plus d'informations : www.cnfpt.fr / rubrique nous connaître / nos coordonnées.

Informations pratiques

Gare routière : autobus n°61, 145 et 147, arrêt *Eglise de Pantin*.

Autolib : 6 places autolib, rue Place de l'église.



le CNFPT facilite l'accueil des agents en situation de handicap permanent ou temporaire lors des sessions de formation et met en œuvre si nécessaire des mesures de compensation des handicaps à travers des aides techniques. Afin de préparer au mieux votre accueil, contactez votre service formation ou le conseiller formation responsable du stage.